



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Abandon du projet de loi n° 14

La FAE demande au gouvernement de soumettre ce projet de loi au vote de l'Assemblée nationale

Montréal, le 14 novembre 2013 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) déplore le retrait par le gouvernement Marois de son projet de loi n° 14 modifiant la Charte de la langue française. Bien que les partis d'opposition aient poursuivi leur obstruction systématique aux dispositions prévues dans ce projet de loi, il aurait été souhaitable que le gouvernement soumette le projet de loi au vote de l'Assemblée nationale sur une question aussi cruciale que l'amélioration des conditions inhérentes à la protection et la promotion de la langue française.

« Il est étonnant que le gouvernement du Parti Québécois jette aussi rapidement la serviette. Si le gouvernement souhaite faire de la langue française un outil d'intégration et de cohésion sociales, pourquoi abandonner son projet de loi et refuser de le soumettre au vote? L'utilisation de la langue française connaît des reculs dans l'espace public. Il devient impératif et urgent de mettre en place les correctifs pour en assurer la vitalité. La langue française constitue un des socles sur lequel s'appuie le caractère identitaire du Québec. Étonnamment, on constate que le gouvernement semble avoir moins de volonté à défendre la Charte de la langue française que la Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement », mentionne le président de la FAE, Sylvain Mallette.

L'élargissement des mécanismes de francisation aux entreprises de 50 à 100 employés de même que les mesures qui visent à accroître la maîtrise du français doivent faire partie des améliorations à apporter à la Charte de la langue française.

« Tous les partis politiques doivent comprendre qu'il faut un plan d'action visant à favoriser la promotion, la valorisation et l'apprentissage du français. Force est de constater, hélas, que la volonté politique n'est pas au rendez-vous et nous en sommes profondément déçus. Nous demandons à tous les élus d'assumer leur responsabilité à l'égard de la protection de la langue française et de revoir leur position à cet égard », de conclure M. Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

–30–

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910-1754 - cellulaire